



**GAM - GAF**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
INDIVIDUEL 2025**

**2 au 4 mai - Oyonnax**

**INFORMATIONS CLUBS**

## ORDRES DE PASSAGES

**La fédération se réserve la possibilité d'effectuer des ajustements dans les subdivisions en fonction des forfaits et repêchages.**

La répartition des gymnastes dans les subdivisions et groupes agrès est réalisée en privilégiant le regroupement par club au sein des subdivisions, tout en tenant compte des résultats en compétition qualificative pour les catégories avec plusieurs subdivisions (les meilleurs gymnastes dans la dernière subdivision). L'agrès de départ est déterminé de façon aléatoire pour toutes les catégories.

## ENGAGEMENTS ET FORFAITS

**Pour cette compétition, la date de forclusion sur EngaGym est fixée au 21 avril.**

Les gymnastes sont engagés par la fédération, il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym. **Les clubs auront accès aux engagements à partir du 12 avril.**

Forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende.

Forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...).

Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. réglementation technique).

## PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

**La confirmation définitive de participation à la compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement.** Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, **à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition** (21 avril), et avant le début effectif de celle-ci.

- 1ère possibilité : par virement bancaire.

Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau d'engagement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

Coordonnées bancaires fédérales :

Banque 10278 Guichet 06076

Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64

IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464

BIC : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST

53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

- 2<sup>ème</sup> possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.

Montant du droit d'engagement : 45 € par gymnaste.

## ENGAGEMENT DES JUGES

Pour cette compétition, les clubs ne doivent pas engager de juges, et laisser les engagements de juges en l'état (engagement des juges convoqués par la FFGym).

## **ACCRÉDITATIONS**

Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club) et leurs entraîneurs dans les catégories « Accréditation dirigeant » ou « Accréditation entraîneur » correspondantes.

Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau) et au plus tard le 21 avril.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GAM ou GAF identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte.

Si un club souhaite accréditer un entraîneur licencié dans un autre club, il doit transmettre le nom, prénom et numéro de licence de la personne concernée par mail à [iliona.francois@ffgym.fr](mailto:iliona.francois@ffgym.fr) au plus tard le 21 avril.

## **DEMANDE DE MONTEE D'AGRES**

Ces demandes sont à effectuer au plus tard **le mercredi de la semaine de compétition**. Elles seront acceptées dans le cas où elles respectent la réglementation technique.

Demande à réaliser auprès de [kamal.argaibi@ffgym.fr](mailto:kamal.argaibi@ffgym.fr), en précisant Nom – Prénom / Catégorie.

## **MUSIQUE DE SOL GAF**

**Gestion des musiques via DJGym. Elles doivent être téléchargées par les clubs au plus tard le 27 avril.**

En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur une clé USB.

## **GAM – FINALE PAR AGRÉS – SAUT**

Le règlement technique GAM 2024-2025 page 29 précise les conditions d'accès en finale par appareil au SAUT : « *Au saut, 2 sauts de groupes différents pour l'accès en finale* ».

**Les gymnastes engagés dans les catégories Nationale A 16 ans / 17 ans / 18 ans / 19-21 ans et 22 ans et plus qui ont prévu de réaliser 2 sauts lors du concours général doivent être identifiés par leur club avant la compétition, en remplissant le formulaire suivant au plus tard le 28 avril :**

**[FORMULAIRE QUALIFICATION FINALE SAUT GAM](#)**

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaires de compétition GAM = Thierry Klein et Matthieu Tixier [thierry.klein@ffgym.fr](mailto:thierry.klein@ffgym.fr) / [matthieu.tixier@ffgym.fr](mailto:matthieu.tixier@ffgym.fr)
- Gestionnaire de compétition GAF = Anne-Marie Basset [anne-marie.basset@ffgym.fr](mailto:anne-marie.basset@ffgym.fr)
- Directeur de compétition = Kamal Argaibi [kamal.argaibi@ffgym.fr](mailto:kamal.argaibi@ffgym.fr)
- Responsable des juges GAM = Pascal Mérieux
- Responsable des juges GAF = Stéphane Miquel
- Délégués fédéraux = Marilyne Lanaud et Cyril Cloud